



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE VTT FAYEN

(A lire avec attention avec votre enfant.)

Le FAY SPORT NATURE a été créé en 1997. Depuis sa création le club accueille une école de VTT et une section Marche. Il a pour vocation de rassembler des gens amoureux du sport de loisirs, de la nature de l'échange et de la convivialité.

L'école de VTT Fayen, est comme toutes les écoles de sport, une structure, un contenu de formation, une équipe d'animateurs éducateurs, un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé pour la découverte et la pratique du cyclotourisme en vélo tout terrain (VTT), sport à risque classé 5 sur une échelle de 1 à 5.

1 Situation :

Les locaux de l'école de VTT se situent derrière la salle de sports, Complexe sportif de Fay de Bretagne. La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école, sont internes au Club cyclo et VTT de Fay de Bretagne. L'école de VTT est affiliée à la F.F.C.T, sous le N° 06463, sous la responsabilité de Monsieur Arnaud BROCHARD Président du club.

L'école de VTT, créée en 2014, est agréé par la F.F.C.T sous le N° 14/06463/17. Cet agrément est renouvelable tous les trois ans. L'encadrement des jeunes est assuré par des animateurs club, un initiateur et un Moniteur FFCT.

2 Préambule :

Pour une bonne harmonie et un bon équilibre au sein du club, il est nécessaire de préciser et respecter des règles de vie dans l'intérêt de tous.

La charte de bonne conduite du club nous sert de fondation au bon fonctionnement des sections cyclo et VTT adulte. Il est précisé différents points pour répondre aux questions et éviter tout litige. La charte de bonne conduite vient compléter les statuts du club.

3 Contenu :

L'objectif global de l'école est d'amener les jeunes à découvrir, pratiquer et acquérir des connaissances pour devenir autonome en vélo. L'enseignement donné se présente en système modulaire établi en suivant une progression et en tenant compte des possibilités individuelles de chacun. Les ateliers proposés sont les suivants :

De 10 à 12 ans, être capable de :

- Apprentissage Niveau 1

Varier sa vitesse, freiner, éviter un obstacle, changer de direction.

- Apprentissage Niveau 2

Moduler sa vitesse selon la nature du terrain, franchir des obstacles peu élevés, manipuler le changement de vitesse, lâcher une des mains sans faire d'écart, se déplacer en file.

- Apprentissage Niveau 3

Maîtriser le freinage dans des situations variées, franchir différents obstacles, se déplacer en groupe en respectant les consignes, conserver son équilibre et sa vitesse en présence d'obstacles variés, lire les informations routières.

De 13 à 18 ans, Objectifs :

- Physique

Gérer un effort de longue durée sur tous types de terrain

- Technique

Maîtriser les éléments fondamentaux du pilotage pour franchir les obstacles ou les zones de terrains accidentés

- Psychologique

Mesurer la prise de risque pour choisir un comportement adapté à la situation et gérer le stress

- Mécanique

Pouvoir régler, entretenir et réparer son vélo afin de se déplacer en toute sécurité et être autonome.

- Orientation

Utiliser les différents outils pour préparer un itinéraire et pour se guider

- Environnement

Connaître et comprendre les milieux naturels pour pouvoir mieux les préserver

- Sécurité

Assurer sa propre sécurité et celle des autres en respectant les règles de cohabitation sur un même espace

4 Fonctionnement :

Structure:

La capacité d'accueil dépend essentiellement du nombre de cadres de l'école. Elle est actuellement fixée à 36 jeunes. En cas de non disponibilité, une liste d'attente est établie, la priorité est accordée aux premiers inscrits (anciens), aux enfants de Fay de Bretagne, sous réserve de remplir les conditions préalables d'engagement.

Ouverture :

L'école fonctionne tous les samedis matin scolaires de 9h30 à 12h. Ces horaires peuvent être modifiés dans le cas d'un déplacement extérieur. Des sorties supplémentaires peuvent être organisées le week-end ou pendant les vacances scolaires. Elles seront soumises à autorisation parentale. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les jeunes peuvent se perfectionner en mécanique, orientation et environnement à notre local : salle d'accueil pourvue d'un atelier, un coin cuisine et des toilettes.

Niveaux :

Après évaluations, les jeunes sont répartis dans des groupes d'âges et de niveaux : Le groupe «bleu» pour les débutants. Le groupe « jaune » pour ceux qui savent faire du VTT ayant déjà des notions. Le groupe « vert » pour les confirmés.

Le passage dans un groupe différent, en fonction des acquisitions d'un jeune (montée de groupe), en fonction d'une faiblesse ou fatigue passagère (descente de groupe) est possible mais entièrement soumis à l'accord des adultes encadrants.

L'équipe d'encadrement est une équipe de pratiquants **bénévoles** dont la disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles. Ce sont des pratiquants qui souhaitent transmettre leur passion du vélo aux jeunes avec comme première priorité, la sécurité.

Le Responsable de l'école de VTT Fayen est Arnaud BROCHARD, Moniteur FFCT. Le responsable adjoint est Arnaud GUITTON, Initiateur FFCT. Des animateurs club et adultes expérimentés renforce l'équipe pédagogique.

L'encadrement de l'école se réunira à chaque fin de trimestre pour définir le programme et le calendrier des sorties. L'école de vélo fait partie intégrante du Club cyclo et VTT de Fay de Bretagne et bénéficie de son infrastructure, sa logistique et ses avantages au même titre que les adhérents.

5 Admission:

Les jeunes sont admis à l'appréciation des responsables, après évaluations, dès 10 ans et jusqu'à 18 ans.

Le bulletin d'inscription pour la saison annuelle, de septembre à juin, doit être complété et remis au responsable

de l'école de VTT Fayen par les parents et comprend : les renseignements concernant l'enfant, l'identité des parents ou du responsable légal, les autorisations parentales avec l'acceptation du règlement intérieur.

Le dossier d'inscription comprend :

- Le bulletin d'inscription signé par les parents ou responsable légal avec la photo de l'enfant.
- La cotisation annuelle : 1 chèque de 30 € (à libeller à l'ordre du Club FAY SPORT NATURE) encaissés après 4 à 8 semaines de fonctionnement. La cotisation comprend : l'adhésion au club, la licence FFCT. -
Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT.
- L'autorisation parentale donnée à l'inscription est valable toute l'année pour toutes les activités proposées par l'école et inscrites au calendrier porté à la connaissance des parents à chaque début de trimestre ; néanmoins des fiches sanitaires et d'autres autorisations parentales pourront être demandées pour participer à certaines manifestations.

Lors de son admission, le jeune est licencié à la F.F.C.T. Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de cette fédération et son adhésion au Club FAY SPORT NATURE.

6 La vie au sein de l'école :

Etant donné que chaque séance traitera d'un module de connaissances, en s'inscrivant dans une progression pratique, une présence régulière et une participation à l'ensemble des activités est demandée. L'absence d'un jeune devra être signalée au responsable de l'école avant le début de la séance : une fiche de présence sera systématiquement établie.

L'école ne fournit pas les vélos.

Le cycliste est présent à 9h30 avec un vélo en état de fonctionner, pour la sécurité de tous les membres du groupe et le bon déroulement de la séance. Il se notera lui-même « présent » dans la case du jour sur la fiche d'appel de son groupe. Seuls les jeunes notés présents sont sous la responsabilité de l'école.

L'encadrement de l'école prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo : un jeune ayant une bicyclette en mauvais état ne pourra pas participer à la sortie.
- Le port du casque, qui est obligatoire,
- Des règles de vie commune qui ne seraient pas respectées comme (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, l'utilisation d'un langage vulgaire, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement de sa sécurité et de celle d'autrui...). L'encadrement sera amené après en avoir informé les parents, à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive.

Le local :

La commune de Fay de Bretagne siège du club, nous met à disposition un local composé d'un garage et d'une salle. Le garage sert pour stocker les équipements nécessaires à l'organisation d'événement et à l'apprentissage du VTT dans le cadre de l'école. La salle à côté sert pour les réunions du conseil d'administration du club, mais également de point accueil pour l'école VTT le samedi matin et pour les sections Cyclo et VTT adultes les dimanches matin. Chaque adhérent se doit de maintenir le local propre et en bon état. A son départ le groupe utilisateur (adhérents) du local se doit de vérifier chaque endroit : toilettes, évier, tables, sol du local, etc... et de nettoyer pour que l'utilisateur suivant trouve le local en bon état de propreté. La fréquentation du local peut générer des déchets, il est primordial de mettre les déchets dans une des poubelles, le club fait le tri sélectif.

Valeurs :

Les valeurs du club sont le lien entre chaque adhérent pour que chacun puisse s'exprimer dans et hors de son activité sportive. « Cohésion, échanges, humour, enthousiasme, dynamisme, écoute, solidarité, générosité, passion, partage, engagement, participation, convivialité, respect, humanisme, ponctualité, joie, rencontres, émotions, simplicité... »

7 Matériels :

Matériel Obligatoire :

- Un vélo en bon état de fonctionnement, un casque, un bidon ou une poche à eau, un nécessaire de réparation adapté au vélo (démonte-pneus, pompe, chambres à air, jeu de clefs, dérive-chaine, clef à rayons, rustines, colle).

Matériel Fortement conseillé :

- Une paire de gants (limite les blessures en cas de chute, contre le froid)
- Une paire de lunette (protection contre les branches, les insectes, l'air)
- Un « goûter » (barres de céréale, pâtes de fruit, compote,...)
- Achat du maillot de l'école VTT de Fay de Bretagne 30€ (Chèque à libeller à l'ordre du club FAY SPORT NATURE)

8 Conditions particulières :

Assurances:

L'assurance fédérale (comprise dans la licence) comporte les couvertures : responsabilité civile, défense et recours, accident corporel et rapatriement. L'école de VTT Fayen n'est pas responsable des vols, pertes et casse de matériel.

L'école de VTT Fayen, n'est pas responsable des trajets que réalise chaque enfant avant pour se rendre au cours et après pour retourner chez lui.

Santé

L'école assure un entraînement physique suivi et progressif. Les parents devront faire-part au responsable de l'école de tout changement de l'état de santé de leur enfant.

Sorties

Les séjours organisés par l'école (sorties extérieures dominicales, participation au critérium, week-ends) font partie intégrante de l'enseignement, de l'entraînement et de la dynamique de l'école ; de ce fait la présence des jeunes à ces séjours est fortement souhaitée.

Par défaut les enfants sont tous sans exception inscrits aux événements proposés et organisés par l'école. Pour l'enfant ne pouvant exceptionnellement pas y participer, les parents ou responsable légaux devront avertir le responsable de l'école le plus tôt possible par mail. Si les parents ou responsables légaux décident d'annuler la participation de leur enfant et que des frais de réservation sont engagés, ils resteront à la charge de la famille si le responsable de l'école n'est pas prévenu par mail 5 jours avant la date de l'événement.

Les jeunes sont invités à faire connaître leurs suggestions éventuelles aussi bien sur l'organisation que sur le choix des sorties, elles seront étudiées lors des réunions trimestrielles.

L'implication de l'encadrement et la remorque de 8 places ne permettant qu'une autonomie restreinte, le déplacement des enfants aux différentes organisations extérieures devra être assurée par les parents. Il est souhaitable qu'un tour de rôle soit établi. D'autre part, il est impératif que les personnes transportant et transportées soient assurées ; lors de ces organisations, les parents s'ils le désirent pourront pratiquer le VTT avec nous.

9 Randonnées:

Les jeunes participant à une randonnée organisée par la F.F.C.T à titre individuel ou à la demande du responsable de l'école, doivent se conformer aux dispositions générales F.F.C.T : « ... tous les participants, quelle que soit la nature de la manifestation, doivent toujours se considérer comme étant en excursion personnelle et respecter, en toutes circonstances, les dispositions du code de la route et de la réglementation de la circulation routière ainsi que celle en milieu naturel et protégé.... Les mineurs doivent être munis

obligatoirement d'une autorisation parentale ou être accompagnés... ».

10 Application et limites :

Ce règlement ne peut être définitif ; il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les activités ou dans le cadre d'un changement de statuts du club. Toute modification sera établie en réunion de l'école et stipulée aux personnes concernées.

Le responsable de l'école est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

L'admission à l'école de VTT fayen ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement qui reste consultable sur le site du Club cyclo et VTT de Fay de Bretagne.

Contact de l'école de VTT Fayen

Arnaud **GUITTON**

Initiateur FFCT Club FAY SPORT NATURE

06 15 36 71 35

guitton.arnaud@neuf.fr

Arnaud **BROCHARD**

Moniteur FFCT Club FAY SPORT NATURE

06 51 00 14 50

ab.faysportnature@orange.fr

Pour plus d'info nous vous invitons à consulter le site internet et de consulter la page Facebook du club.

Site internet : <http://fay.sport.nature.free.fr/>

Facebook: fay sport nature